

VILLE DE LOUDUN

LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUDUN :

OBJET :

Décision portant virement de crédits n° 3 – Budget ville

VU :

- les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 23.05.2020 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal de certaines attributions,
- la délibération du Conseil Municipal, en date du 20/12/2023, l'autorisant, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des crédits inscrit dans chaque section,
- la délibération du Conseil Municipal, en date du 27/03/2024, portant adoption du budget 2024 de la ville de Loudun,
- l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,
- Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre.

- DECIDE -

ARTICLE 1 :

De procéder aux virements de crédits comme suit :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	Recettes
Chapitre 21102 - Ecole Chat Botté		
21351 - Installations générales, agencements PATRBATI/211/21351/21102/SCOL/CHATBOTTE	+ 7 500,00	
Chapitre 82412 - Réhabilitation Centre bourg		
2031 - Frais d'études URBA/518/2031/82412/HAB/OPAH	- 5 500,00	
Chapitre 2010 - Mairie		
21311 - Bâtiments administratifs PATRBATI/020/21311/2010/ADMI/MAIRIE	- 2 000,00	
TOTAL	0,00	

.../...

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qui celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : ... 25. JUIL. 2024

Publié le : 25. JUIL. 2024

Notifié le :

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20240725-DEC2024-76-AR Date de télétransmission : 25/07/2024 Date de réception préfecture : 25/07/2024

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services de la mairie de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.

A LOUDUN, le 25 JUIL. 2024

Le Maire,
Joël DAZAS

